



Statut d'avocat et conseil juridique.

Par **Teo688**, le **10/04/2012** à **14:16**

Bonjour,

Faut-il nécessairement monter un cabinet d'avocat pour faire du conseil juridique et de la rédaction d'actes auprès des particuliers et des entreprises ou cela reste-t'il l'apanage des avocats ? Etant titulaire d'un master 2 (et en cours d'acquisition d'un second) je n'ai pas le statut d'avocat.

Merci.

Par **edith1034**, le **10/04/2012** à **15:44**

il faut le statut d'avocat

allez en doctorat pour y arriver plus facilement

pour tout savoir allez en bas de page de

<http://www.fbis.net/recoursjuridiques.htm>